

Groupe	3	7	Fongicide

[Container label]

Fongicide F9651-2

Suspension concentrée

Pour la suppression ou la répression des maladies dans le blé (de printemps, de dur et d'hiver), l'orge, l'avoine et le soja

AGRICOLE

PRINCIPES ACTIFS :

Bixafen 160 g/L
Tébuconazole 340 g/L

Ce produit contient du 5-chloro-2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,0016 % et du 2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,0005 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 33453
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT



POISON

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

Label

Contenu net : 0,5 L à vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS

- **DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**
 - **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
- Nocif ou fatal si avalé.
- Le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.
- **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. **NE PAS** les réutiliser.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

Les utilisateurs doivent :

- Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont **TOXIQUES** pour les organismes aquatiques. **TOXIQUE** pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du tébuconazole dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. NE donner AUCUN liquide à la personne empoisonnée. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Groupe	3	7	Fongicide

[Booklet]

Fongicide F9651-2

Suspension concentrée

Pour la suppression ou la répression des maladies dans le blé (de printemps, de dur et d'hiver), l'orge, l'avoine et le soja

AGRICOLE

PRINCIPES ACTIFS :

Bixafen 160 g/L
Tébuconazole : 340 g/L

Ce produit contient du 5-chloro-2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,0016 % et du 2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,0005 % à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION 33453
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT



POISON

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

Booklet

Contenu net : 0,5 L à vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS

- **DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**
 - **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
- Nocif ou fatal si avalé.
- Le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.
- **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. NE PAS les réutiliser.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

Les utilisateurs doivent :

- Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont TOXIQUES pour les organismes aquatiques. TOXIQUE pour les organismes aquatiques. TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du tébuconazole dans les sites traités avec cette substance

au cours de la saison précédente.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. NE donner AUCUN liquide à la personne empoisonnée. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

INSTRUCTIONS ET DONNÉES D'UTILISATION

Gestion de la dérive de pulvérisation

L'opérateur et le producteur sont tenus de réduire la dérive de pulvérisation dans la zone de traitement. L'interaction de nombreux facteurs liés à l'équipement et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur et le producteur doivent tenir compte de ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

L'un des moyens les plus efficaces de réduire le risque de dérive est d'appliquer de grosses gouttelettes. La meilleure stratégie de gestion de la dérive de pulvérisation consiste à appliquer les plus grosses gouttelettes possibles permettant d'obtenir une couverture suffisante pour assurer l'efficacité du pesticide. L'utilisation de plus grosses gouttelettes réduit le risque de dérive; toutefois, elle ne réduira pas la dérive si les applications sont faites de manière inappropriée ou dans des conditions environnementales défavorables.

Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation

Volume : Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation le plus élevé pratique. Les buses à débit plus élevé produisent généralement de plus grosses gouttelettes.

Pression : Lorsque des débits supérieurs sont nécessaires, utiliser des buses à débit plus élevé plutôt que d'augmenter la pression de pulvérisation. NE PAS dépasser les pressions recommandées par le fabricant des buses. Une pression plus faible produit de plus grosses gouttelettes avec plusieurs types de buses.

Type de buse : Utiliser un type de buse conçu pour l'application voulue. Pour la plupart des types de buse, les angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Envisager l'utilisation de buses à faible dérive. Pour l'épandage aérien, les buses à jet plein orientées vers l'arrière produisent les plus grosses gouttelettes et la plus faible dérive potentielle.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel **NE** requièrent **PAS** une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour la protection de:	
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de:	Habitat terrestre

			Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole	Soja		1	1	3
	Avoine, orge, blé		1	0	2
Aérienne	Avoine, orge, blé	Voilure fixe	10	0	60
		Voilure tournante	5	0	50

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE : S'assurer que le réservoir, le filtre et les conduites du pulvérisateur sont propres, puis remplir le réservoir de la moitié du volume d'eau nécessaire. Ajouter la quantité requise de Fongicide F9651-2 dans le réservoir. Agiter pour s'assurer de bien mélanger tout en ajoutant le reste d'eau. Maintenir l'agitation durant l'application et appliquer avec du matériel de pulvérisation bien calibré. La bouillie de pulvérisation doit être utilisée dès que possible le jour même, en particulier si l'eau utilisée pour le mélange est alcaline (pH supérieur à 7).

Un dispersant non ionique de grande qualité peut être ajouté comme adjuvant dans le réservoir pour chaque pulvérisation. Le Fongicide F9651-2 doit être ajouté dans le réservoir avant tout adjuvant. Consulter l'étiquette de l'adjuvant ou les données du fabricant en matière de tolérance et de sécurité des cultures lorsqu'il est utilisé avec le Fongicide F9651-2.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le Fongicide F9651-2 peut être utilisé dans le cadre d'un programme de pulvérisations préventives destiné à gérer les maladies dans les cultures indiquées. Le Fongicide F9651-2 procure un mode d'action double complémentaire qui prévient le développement de la résistance aux maladies. On recommande d'utiliser ce produit dans le cadre d'un programme de gestion intégrée des parasites (GIP), en faisant la rotation avec des fongicides qui ne font pas partie des groupes 3 ou 7 (FRAC). Bien lire, comprendre et suivre toutes les directives et mises en garde. Le degré d'infestation des maladies et les conditions environnementales détermineront les taux d'application et les intervalles de pulvérisation. Obtenir les recommandations des spécialistes locaux afin d'établir le degré d'infestation des maladies et les taux et intervalles de pulvérisation correspondants.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de

l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC of Canada Limited.

APPLICATION TERRESTRE : Pour obtenir tous les avantages d'une application foliaire du Fongicide F9651-2, une couverture de l'extérieur et de l'intérieur du couvert végétal est essentielle. On obtiendra une couverture totale du feuillage en utilisant la pression de pulvérisation appropriée, un volume d'au moins 100 litres d'eau par hectare, les buses appropriées permettant une distribution uniforme et une dérive minimale, ainsi qu'un espacement des buses et une vitesse d'avancement du pulvérisateur appropriés. Suivre les recommandations du fabricant des buses relativement aux pressions des buses.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PRODUIT

APPLICATION AÉRIENNE : NE PAS appliquer dans moins de 45 litres d'eau par hectare.

PLANS D'EAU : NE PAS appliquer lorsqu'il y a un risque de dérive vers un plan d'eau.

FOURRAGE : NE PAS nourrir le bétail avec le foin ou les plants battus ni laisser paître le bétail dans les champs traités.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) : Suivre le DAAR recommandé pour chaque culture.

CULTURES DE ROTATION : Les cultures indiquées sur cette étiquette peuvent être semées la même journée de la dernière application. Toutes les autres cultures qui n'est pas indiquées sur cette étiquette peuvent être semées 30 jours après la dernière application.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

BLÉ (DE PRINTEMPS, DE DUR ET D'HIVER), ORGE, AVOINE

Maladie (pathogène)	Taux	Directives d'application
Taches septoriennes (<i>Septoria tritici</i> , <i>S. passerinii</i>) sur le blé et l'orge	279 à 364 mL/ha (140 à 182 g p.a./ha)	Appliquer le Fongicide F9651-2 dans le cadre d'un programme de pulvérisations préventives ou lorsque les conditions climatiques favorisent le développement de la maladie et que les seuils de maladie sont atteints. Appliquer les taux les plus élevés dans les conditions de pression de la maladie élevée. Si l'application est nécessaire tôt la saison, il est recommandé d'utiliser les taux moins élevés. L'application du taux élevé à l'apparition de la ligule de la feuille étendard protège le feuillage supérieur durant la période critique du remplissage du grain. Un surfactant non-ionique peut être mélangé en cuve avec le Fongicide F9651-2 à un taux de 0,25 % v/v pour améliorer l'efficacité. Fongicide F9651-2 a besoin d'un temps de séchage de deux à quatre heures sur les feuilles afin de permettre le déplacement systémique du produit dans les tissus végétaux et de pouvoir résister à une averse ou à une irrigation. Appliquer avec au moins 100 litres d'eau par hectare pour l'application terrestre et un minimum de 45 litres d'eau par hectare pour l'épandage aérien.
Taches bronzées (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) sur le blé		
Rouilles des feuilles (<i>Puccinia triticina</i> syn. <i>P.recondita</i> ; <i>Puccinia hordei</i>) sur le blé et l'orge		
Rouille des tiges (<i>Puccinia graminis</i>)		
Rouille striée (<i>Puccinia striiformis</i>) sur le blé et l'orge		
Blanc (<i>Blumeria graminis</i>)		
Tache des glumes (<i>Stagonospora nodorum</i>) sur le blé	364 mL/ha (182 g p.a./ha)	
Rouille Couronne (<i>Puccinia coronata</i>) sur l'avoine	279 mL/ha (140 g p.a./ha)	NE PAS irriguer dans les 24 heures suivant l'application.
Restrictions :		
<ul style="list-style-type: none"> • Maximum d'une application par saison. • DAAR pour les cultures céréalières : 30 jours • Fongicide F9651-2 peut être appliqué jusqu'à 10 jours avant la récolte pour le fourrage, 20 jours pour le foin, et 30 jours pour les grains ou les épis débarrassés des grains. 		

SOJA

MALADIE (agent pathogène)	Taux d'emploi	Directives d'application
<p>Cercosporiose (<i>Cercospora sojina</i>)</p> <p>Rouille asiatique (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)</p>	<p>279 à 400 mL/ha (140 à 200 g p.a./ha)</p>	<p>Appliquer le Fongicide F9651-2 dans le cadre d'un programme de pulvérisations préventives ou lorsque les conditions climatiques favorisent le développement de la maladie. Appliquer le taux le plus élevé dans les conditions de la maladie élevées.</p> <p>Une deuxième application peut être faite après au moins 10 à 14 jours.</p>
<p>Répression de tache brune (<i>Septoria glycines</i>)</p>	<p>370 mL/ha (185 g p.a./ha)</p>	<p>Appliquer avec au moins 100 litres d'eau par hectare pour l'application terrestre.</p> <p>Un surfactant non ionique peut être mélangé en cuve avec le Fongicide F9651-2 à un taux de 0,125 à 0,25 % v/v pour améliorer l'efficacité.</p> <p>Pour gérer le développement de la résistance aux maladies fongiques, NE PAS faire plus de la moitié du nombre d'applications par saison d'un produit du même groupe FRAC.</p>
<p>Restrictions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum 2 applications par saison. • Fongicide F9651-2 peut être appliqué jusqu'à 20 jours avant la récolte. • NE PAS nourrir le bétail avec le foin ou les plants battus ni laisser paître le bétail dans les champs traités. • NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. 		

APPLICATION AÉRIENNE :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur la présente étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire l'étiquette en entier et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'utiliser que les quantités recommandées sur l'étiquette pour l'épandage aérien. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, Fongicide F9651-2 contient des fongicides appartenant au groupe 3 et au groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide F9651-2 et à d'autres fongicides du groupe 3 ou du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide F9651-2 ou d'autres fongicides du même groupe 3 ou groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer FMC of Canada Limited en présence d'une baisse possible de sensibilité à Fongicide F9651-2 chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 ou à www.fmccrop.ca.

Fongicide F9651-2 et FMC sont Marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée